	NOTE DE SERVICE		
	Destinataires : professionnels de l'APSA		
			Date d'application : 05/11/2020 Version : A

STRATEGIE DE DEPISTAGE

Face à la recrudescence de contaminations à la Covid-19 au niveau national, la Direction Générale de la Cohésion Sociale a mis à jour, le 21 octobre dernier, les consignes et recommandations applicables aux structures médico-sociales pour les enfants et adultes en situation de handicap.

Ces consignes, relayées par l'ARS Nouvelle Aquitaine, décrivent, entre autres, la stratégie de dépistage applicable à tous types d'établissements et services, à savoir :

- la réalisation de tests PCR à visée diagnostic pour toute personne (professionnel ou usager) présentant des symptômes évocateurs ou identifiés comme personne contact étroit d'un cas COVID-19,
- la réalisation de tests PCR à visée diagnostic pour toute personne (professionnel ou usager) dès le premier cas positif détecté, après évaluation avec l'ARS de la situation épidémique de l'établissement ou service,
- la réalisation de tests PCR à visée préventive pour les professionnels au retour de congés.

Ainsi, nous faisons appel à la responsabilité individuelle de chacun travaillant en proximité d'un public vulnérable, et nous vous encourageons, lors de vos retours de congés supérieurs à 5 jours, à réaliser un test de dépistage à titre préventif, au moins 48 h avant votre reprise. Cette démarche est personnelle et ne conditionne pas votre reprise.

Par ailleurs, pour compléter l'arsenal des mesures barrières déjà existantes face à la COVID-19 et rendre plus efficace la recherche des cas contacts, nous vous recommandons de télécharger l'application TousAntiCovid, lancée par le Gouvernement le 22 octobre 2020. Cette application vise en effet à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge.

Enfin, nous vous rappelons l'importance du respect des gestes barrières (port de masque, lavage des mains et distanciation) et vous invitons à consulter régulièrement toutes les informations et communications en lien avec la crise sanitaire sur le site de l'APSA dont nous vous rappelons les accès :

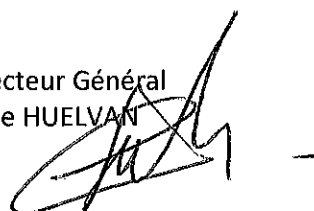
Site : apsa-poitiers.fr


Identifiant : **apSa941**

Mot de passe : **mEm68,res**

Informations disponibles dans la partie « **Documentation pro** ».

Le Directeur Général
Philippe HUELVA



	NOTE DE SERVICE		
	Destinataires : professionnels de l'APSA		
			Date d'application : 05/11/2020 Version : A

STRATEGIE DE DEPISTAGE

Face à la recrudescence de contaminations à la Covid-19 au niveau national, la Direction Générale de la Cohésion Sociale a mis à jour, le 21 octobre dernier, les consignes et recommandations applicables aux structures médico-sociales pour les enfants et adultes en situation de handicap.

Ces consignes, relayées par l'ARS Nouvelle Aquitaine, décrivent, entre autres, la stratégie de dépistage applicable à tous types d'établissements et services, à savoir :

- la réalisation de tests PCR à visée diagnostic pour toute personne (professionnel ou usager) présentant des symptômes évocateurs ou identifiés comme personne contact étroit d'un cas COVID-19,
- la réalisation de tests PCR à visée diagnostic pour toute personne (professionnel ou usager) dès le premier cas positif détecté, après évaluation avec l'ARS de la situation épidémique de l'établissement ou service,
- la réalisation de tests PCR à visée préventive pour les professionnels au retour de congés.

Ainsi, nous faisons appel à la responsabilité individuelle de chacun travaillant en proximité d'un public vulnérable, et nous vous encourageons, lors de vos retours de congés supérieurs à 5 jours, à réaliser un test de dépistage à titre préventif, au moins 48 h avant votre reprise. Cette démarche est personnelle et ne conditionne pas votre reprise.

Par ailleurs, pour compléter l'arsenal des mesures barrières déjà existantes face à la COVID-19 et rendre plus efficace la recherche des cas contacts, nous vous recommandons de télécharger l'application TousAntiCovid, lancée par le Gouvernement le 22 octobre 2020. Cette application vise en effet à faciliter l'information des personnes qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19 et à accélérer leur prise en charge.

Enfin, nous vous rappelons l'importance du respect des gestes barrières (port de masque, lavage des mains et distanciation) et vous invitons à consulter régulièrement toutes les informations et communications en lien avec la crise sanitaire sur le site de l'APSA dont nous vous rappelons les accès :

Site : apsa-poitiers.fr

Identifiant : **apSa941**

Mot de passe : **mEm68,res**

Informations disponibles dans la partie « **Documentation pro** ».

Le Directeur Général
Philippe HUELVA

